



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75484 Paris Cedex 10

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Le 22 février 2022

Catégorie B

CAPN n°6 du 10 février 2022

Compte-rendu de l'Examen de la situation des contrôleurs stagiaires de promotion 2020-2021

Cette CAPN était consacrée à l'examen de la titularisation de stagiaires de la promotion des contrôleurs 2020-2021. Sur les 6 contrôleurs autorisés à prolonger leur stage probatoire, deux dossiers étaient présentés en CAP.

Au jour de la CAP, 12 contrôleurs stagiaires de la promotion 2020/2021 n'ont pas encore achevé leur cycle de formation professionnelle. A l'issue de cette CAP, les deux stagiaires n'ont pas été titularisés. L'un a été licencié et l'autre reversé dans son administration d'origine. Durant cette CAPN **F.O.-DGFIP** a rappelé son attachement à une scolarité de qualité et son opposition au stage probatoire.

Extraits de la déclaration liminaire

Monsieur le Président,

...../Nous constatons qu'aujourd'hui un contrôleur du 1er grade 1er échelon se trouve au même niveau indiciaire que celui de la catégorie C et du SMIC. C'est historiquement scandaleux. Et que dire du déroulement de carrière. Ainsi, un contrôleur qui rentrerait au 1er janvier à la DGFIP aurait un indice inférieur au bout de 6 et 8 ans d'ancienneté à un agent recruté au même moment.

S'agissant des dossiers de ce jour, la lecture des débats de la commission nous laisse perplexes quant à la qualité d'écoute. Il est ainsi rappelé à un contrôleur qui admet avoir des difficultés qu'il a fait le choix de passer un concours. Quant à l'impact sur l'image de la DGFIP qu'auraient les erreurs faites par un stagiaire, trop souvent mis en avant, la DG travaille continuellement à la dégradation de celle-ci...../

..../ Il est et sera toujours plus facile de reprocher à un individu son manque d'expérience que de remédier aux dysfonctionnements qui quotidiennement coulent nos services. A défaut d'une empathie pour nos collègues qui semble faire cruellement défaut, nous exigeons le respect auquel ils ont droit.

Les élus **F.O.-DGFIP** : Philippe CANE, Laurence DERIS, Sabine TRIQUENAU

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° matricule (ex N° AGORA) : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP